



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.660**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-36289- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : RESTAURATION DE LA PORTE ' SYLVACANE'

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Arlette OLLIVIER à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.06

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

MEB

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Nomenclature : 7.10 Divers

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : RESTAURATION DE LA PORTE ' SYLVACANE' - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'ensemble architectural formé par la porte en bois et le portail de pierre de l'immeuble, sis impasse Silvacane, en haut de la rue Jacques de la Roque, constitue un des rares témoignages encore existants de cette époque à Aix, qu'on peut dater du début du XVIIe siècle.

L'état sanitaire de ces éléments, constaté à l'occasion d'une visite récente conduite par l'architecte des bâtiments de France à la demande et en présence des propriétaires, est actuellement considérablement dégradé, justifiant une intervention urgente.

Les propriétaires, Monsieur et Madame Schulz, qui par ailleurs vont effectuer d'importants travaux dans l'immeuble proprement dit, sont prêts à prendre en charge immédiatement la restauration de la porte en bois; ils disposent pour cela d'un constat d'état et d'une proposition d'intervention établis par un ébéniste compétent, qui reçoivent l'agrément de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le devis établi s'élève à 15 743,25€TTC. Il s'agit d'un élément historique, signalé déjà à son époque par Prosper Mérimée, qui mérite toute notre attention. Cet intérêt historique particulier résultant de la qualité de l'ouvrage et de son ancienneté dans la ville d'Aix en Provence, nous conduit à proposer une aide exceptionnelle.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé d'accorder une subvention à Monsieur et Madame Schulz, d'un montant de 12 594,6 €, correspondant à 80% du montant du devis TTC, et qui ne seront versés que sur facture acquittée.

Je vous demande en conséquence, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à Monsieur et Madame Schulz une subvention d'un montant de 12 594,6 € ;
- **DIRE** que le montant de la dépense sera prélevé au budget 2013 de la Ville sur la ligne budgétaire 90824-20422-1612 qui présente les disponibilités suffisantes.

2013.660 - RESTAURATION DE LA PORTE ' SYLVACANE'

Présents et représentés	: 43
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**